



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-2026-087-AR  
Date de transmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

PUBLIÉ  
13 MAI 2026

N°2026-087

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION DE SIX DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITÉ DE MEMBRES DE DROIT AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION "COMITÉ DE JUMELAGE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE"

**Rapporteur** : M. Laurent JEANNE

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

**Secrétaire de séance** : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 41

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

## Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.21 ;

**Vu** les statuts du Comité de Jumelage de Champigny-sur-Marne et notamment l'article 4 qui prévoit que : "l'association est administrée par un comité directeur composé de six membres de droit, conseillers municipaux désignés par le conseil municipal à chaque renouvellement de celui-ci pour la durée de leur mandat, et de trente membres maximum élus par l'assemblée générale, renouvelables chaque année et rééligibles" ;

**Vu** la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite ;

**Considérant** qu'il convient en conséquence, après le renouvellement intégral du Conseil municipal, de désigner six délégués représentant le Conseil municipal en qualité de membres de droit au sein de ce comité.

**Considérant** le renouvellement intégral du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne intervenu le 21 mars 2026.

**Considérant** qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

094-219400173-20260513-2026-087-AR  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

**ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** en qualité de délégués pour représenter le conseil municipal en qualité de membres de droit au sein du comité directeur du Comité de Jumelage de Champigny-sur-Marne :

- Monsieur Thomas SZOLLOSI
- Madame Caroline BOICHOT
- Madame Tatiana SAUSSEREAU
- Madame Isabel CIPRIANO
- Monsieur Pascal EOUZAN
- Madame Inès CASTELLAR

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

**38 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

**3 abstentions,**

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**8 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Catherine MUSSOTTE-  
GUEDJ